



Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3010400: ports d'ostende et de nieupoort

Situation au 14/08/2019 (Dernière adaptation 27/11/2017)

La SCP 3010400 est abrogée au 08/03/2017. Les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors au SCP 3010400 sont repris dans la SCP 3010500. La SCP 3010400 a été abrogée à partir de cette date. Les données relatives à la SCP 3010400 avant le 08/03/2017 peuvent cependant toujours être consultées via l'historique de la PSC 3010400.

Les ouvriers portuaires sont répartis, soit dans le Contingent Général, soit dans le Contingent Complémentaire.

Prime fixe par équipe complète prestée : 5,28 euros. Prime fixe par demi-équipe prestée: 2,64 euros.

Une tâche entière ne peut jamais être transposée en une demi-tâche.

Les salaires des Chauffeurs et Conducteurs d'engins spéciaux sont établis sur le salaire de base du Travailleur portuaire tout travail, majoré d'un salaire horaire indivisible. Ce supplément de fonction englobe le travail préparatoire nécessaire et/ou le travail complémentaire.

Dans les tâches, une pause repas d'une demi-heure est comprise. Celle est prise après 4 heures de travail.

Dans les équipes flexibles, le salaire est payé selon l'équipe dont le plus d'heures est presté, sauf disposition contraire préalable.

Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pour des raisons techniques, en cas de force majeure, prévention du pérississement de denrées ou pour permettre à un navire de naviguer, 3 heures supplémentaires par tâche peuvent être prestées, par les travailleurs portuaires au travail, ou une partie d'entre eux. Ces prestations sont rémunérées au salaire des heures supplémentaires. Toute heure supplémentaire entamée est une heure supplémentaire entière.

1. : JOUR DE SEMAINE (de lundi 06h00 à vendredi 22h00)

1.1. EQUIPE/TACHE: JOUR (de 08h00 à 15h45)

Fonction		Salaire		
		Equipe	Heure	Heure supplémentaire
			Sal. d'équipe/7,25	Sal. hor. x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	100%	131.95	18.20	27.30

Chauffeur	100% + Sal. hor. Travailleur portuaire tout travail	150.15	20.71	31.07
Foreman	125%	164.94	22.75	34.13
Chef de bordée	150%	197.93	27.30	40.95
Grutier	100% + Sal. heure supp. Travailleur portuaire tout travail	159.25	21.97	32.96

1.2. EQUIPE/TACHE: MATIN (de 06h00 à 13h45)

Fonction	Salaire		
	Equipe	Heure	Heure supplémentaire
	Salaire de jour x 1,05	Sal. d'équipe/7,25	Sal. hor. x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	138.55	19.11	28.67
Chauffeur	157.66	21.75	32.63
Foreman	173.19	23.89	35.84
Chef de bordée	207.83	28.67	43.01
Grutier	167.21	23.06	34.59

1.3. EQUIPE/TACHE: APRES-MIDI (de 14h00 à 21h45)

Fonction	Salaire		
	Equipe	Heure	Heure supplémentaire
	Salaire de jour x 1,15	Sal. d'équipe/7,25	Sal. hor. x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	151.74	20.93	31.40
Chauffeur	172.67	23.82	35.73
Foreman	189.68	26.16	39.24
Chef de bordée	227.62	31.40	47.10
Grutier	183.14	25.26	37.89

1.4. EQUIPE/TACHE: NUIT (den 22h00 à 05h45)

La nuit de samedi est rémunérée au salaire des dimanches et jours fériés.

Fonction	Salaire		
	Equipe	Heure	Heure supplémentaire
	Salaire de jour x 1,5	Sal. d'équipe/7,25	Sal. hor. x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	197.93	27.30	40.95

Chauffeur	225.23	31.07	46.61
Foreman	247.41	34.13	51.20
Chef de bordée	296.90	40.95	61.43
Grutier	238.88	32.95	49.43

2. : SAMEDI (de vendredi 22h00 à samedi 22h00)

La nuit de samedi est rémunérée au salaire des dimanches et jours fériés.

2.1. EQUIPE/TACHE: JOUR (de 08h00 à 15h45)

Fonction	Salaire		
	Equipe	Heure	Heure supplémentaire
	Salaire de jour Jour de semaine x 1,5	Sal. d'équipe Samedi/7,25	Sal. hor. Samedi x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	197.93	27.30	40.95
Chauffeur	225.23	31.07	46.61
Foreman	247.41	34.13	51.20
Chef de bordée	296.90	40.95	61.43
Grutier	238.88	32.95	49.43

2.2. EQUIPE/TACHE: MATIN (de 06h00 à 13h45)

Fonction	Salaire		
	Equipe	Heure	Heure supplémentaire
	Salaire de jour Jour de semaine x 1,5	Sal. d'équipe Samedi/7,25	Sal. hor. Samedi x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	197.93	27.30	40.95
Chauffeur	225.23	31.07	46.61
Foreman	247.41	34.13	51.20
Chef de bordée	296.90	40.95	61.43
Grutier	238.88	32.95	49.43

2.3. EQUIPE/TACHE: APRES-MIDI (de 14h00 à 21h45)

Fonction	Salaire		
	Equipe	Heure	Heure supplémentaire
	Salaire de jour Jour de semaine x 1,5	Sal. d'équipe Samedi/7,25	Sal. hor. Samedi x 1,5
Travailleur portuaire tout travail	197.93	27.30	40.95
Chauffeur	225.23	31.07	46.61
Foreman	247.41	34.13	51.20
Chef de bordée	296.90	40.95	61.43

Grutier	238.88	32.95	49.43
---------	--------	-------	-------

3. : DIMANCHE & JOUR FERIE

3.1. EQUIPE/TACHE: JOUR (de 08h00 à 15h45)

Fonction		Salaire	
		Equipe	Heure supplémentaire
			Sal. d'équipe Dimanche/7,25 x 1,5
Travailleur portuaire	Salaire de jour Jour de semaine x 2	263.90	54.60
Chauffeur	Salaire de jour Jour de semaine x 2	300.30	62.13
Foreman	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,25 x 2	329.88	68.25
Chef de bordée	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,5 x 2	395.85	81.90
Grutier	Salaire de jour Jour de semaine x 2	318.50	65.90

3.2. EQUIPE/TACHE: MATIN (de 06h00 à 13h45)

Fonction		Salaire	
		Equipe	Heure supplémentaire
			Sal. d'équipe Dimanche/7,25 x 1,5
Travailleur portuaire	Salaire de jour Jour de semaine x 2	263.90	54.60
Chauffeur	Salaire de jour Jour de semaine x 2	300.30	62.13
Foreman	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,25 x 2	329.88	68.25
Chef de bordée	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,5 x 2	395.85	81.90

Grutier	Salaire de jour Jour de semaine x 2	318.50	65.90
---------	---	--------	-------

3.3. EQUIPE/TACHE: APRES-MIDI (de 14h00 à 21h45)

Fonction		Salaire	
		Equipe	Heure supplémentaire
			Sal. d'équipe Dimanche/7,25 x 1,5
Travailleur portuaire	Salaire de jour Jour de semaine x 2	263.90	54.60
Chauffeur	Salaire de jour Jour de semaine x 2	300.30	62.13
Foreman	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,25 x 2	329.88	68.25
Chef de bordée	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,5 x 2	395.85	81.90
Grutier	Salaire de jour Jour de semaine x 2	318.50	65.90

3.4. EQUIPE/TACHE: NUIT (den 22h00 à 05h45)

Fonction		Salaire	
		Equipe	Heure supplémentaire
			Sal. d'équipe Dimanche/7,25 x 1,5
Travailleur portuaire	Salaire de jour Jour de semaine x 2	263.90	54.60
Chauffeur	Salaire de jour Jour de semaine x 2	300.30	62.13
Foreman	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,25 x 2	329.88	68.25
Chef de bordée	Salaire de jour Jour de semaine Travailleur portuaire tout travail x 1,5 x 2	395.85	81.90

Grutier	Salaire de jour Jour de semaine x 2	318.50	65.90
---------	---	--------	-------